

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT</i>
Votants: 9	Présents : Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0007 - Objet: Vote du compte administratif - cassagnes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT, première adjointe au maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Bernard LANDIECH après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	21 123.00			31 538.66	21 123.00	31 538.66
Opérations exercice	44 501.04	40 993.84	150 869.30	196 819.71	195 370.34	237 813.55
Total	65 624.04	40 993.84	150 869.30	228 358.37	216 493.34	269 352.21
Résultat de clôture	24 630.20			77 489.07		52 858.87
Restes à réaliser	3 929.65				3 929.65	

Total cumulé	28 559.85			77 489.07	3 929.65	52 858.87
Résultat définitif	28 559.85			77 489.07		48 929.22

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH

Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le 20.04.2017



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH, Madame Françoise DESSAINT</i>
Votants: 9	Présents : Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0008 - Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - cassagnes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT, première adjointe au maire,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 77 489.07 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	31 538.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 121.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	45 950.41
Résultat cumulé au 31/12/2016	77 489.07

A.EXCEDENT AU 31/12/2016

77 489.07

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

28 559.85

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

48 929.22

B.DEFICIT AU 31/12/2016

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH

Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le ~~20.04~~ 2017



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH, Madame Françoise DESSAINT</i>
Votants: 9	Présents : Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0009 - Objet: Vote du compte de gestion - Commune de Cassagnes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT, première adjointe au maire,

Après s'être fait présenté le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH



Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le 20/04/2017



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH, Madame Françoise DESSAINT</i>
Votants: 9	Présents : Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 9	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0009 - Objet: Vote du compte de gestion - Commune de Cassagnes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT, première adjointe au maire,

Après s'être fait présenté le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH




Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le **20/04/2017**




MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT</i>
Votants: 9	Présents : Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0010 - Objet: Vote du compte de gestion - CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Françoise DESSAINT, première adjointe au maire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 du CCAS de la commune de Cassagnes, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Certifié exécutoire par le Maire après

dépôt en Préfecture et publication,

le 20/04/2017

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus



Le Maire
Bernard LANDIECH

Séance du 19 avril 2017 - Délibération 2017_0010

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 10	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0011 - Objet: Vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017 tel que présenté par le Maire, Monsieur Bernard Landiech.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	230 367,22 Euros
Recettes	230 367,22 Euros

Section d'investissement

Dépenses	84 680,20 Euros
Recettes	84 680,20 Euros

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH



Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,
le 20/04/2017



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 10	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0012 - Objet: Délibération portant création d'un emploi permanent

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la demande de prolongation de disponibilité pour convenance personnelle de 3 ans supplémentaires de Mme PAILLET Vanina, secrétaire de mairie,

Vu l'avis favorable à cette prolongation émis par la Commission Administrative Paritaire réunie le 18 avril 2017,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet de 20 h, soit 20/35^{ème} pour les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} mai 2017.

Cet emploi pourrait être pourvu par un personnel non titulaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020 compte tenu de la disponibilité pour convenance personnelle de la secrétaire de mairie.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C indice brut 351 indice majoré 328, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Bernard LANDIECH

Certifié exécutoire par le Maire après
dépôt en Préfecture et publication,

le 20 04 2017



MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 avril 2017

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12 avril 2017
Présents : 10	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH</i>
Votants: 10	Présents : Bernard LANDIECH, Lucie DACHARY, Alain LOUBIERES, Françoise DESSAINT, Patrick FERNANDEZ, Jean-Michel ASTOUL, Stéphanie VERDIER, William CAYROL, Delphine OLLIVIER, Thierry MAQUIN
Pour: 10	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Emmanuel VIEILLARD
	Secrétaire de séance: Delphine OLLIVIER

2017_0013 - Objet: Vote des taxes locales pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire rappelle que suite à la hausse des différentes dotations de l'Etat, pour l'exercice 2017, il serait souhaitable de compenser cette évolution de trésorerie par un gèle des taxes locales comme suit :

- 10.95 % pour la taxe d'habitation.
- 14.69 % pour le foncier bâti.
- 150.75 % pour le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux pour 2017.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Certifié exécutoire par le Maire après

dépôt en Préfecture et publication,

le 2004 2017



Le Maire
Bernard LANDIECH



Séance du 19 avril 2017 - Délibération 2017_0013